

Déclaration de politique – Engagement de Composil envers les droits humains

1. Préambule

Chez **Composil**, nous croyons que le respect des droits humains fondamentaux est au cœur d'une entreprise responsable et durable.

Notre engagement s'inscrit dans la continuité de notre mission : contribuer positivement à la société et à l'environnement tout en favorisant le bien-être et la dignité de chaque personne avec laquelle nous interagissons.

2. Référentiels internationaux

Composil reconnaît et s'engage explicitement à respecter les cadres internationaux suivants :

- La **Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** des Nations Unies (1948) ;
- Les **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Principes Ruggie)** ;
- Les **principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT)** concernant la liberté d'association, l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination ;
- Les **principes du Pacte mondial des Nations Unies**, auquel Composil adhère par esprit de responsabilité et de transparence.

Ces références guident l'ensemble de nos décisions, pratiques et relations commerciales.

3. Portée et application

Cette politique s'applique à **tous les employés, partenaires, fournisseurs, sous-traitants et parties prenantes** de Composil.

Nous attendons de chacun qu'il respecte ces principes dans toutes ses activités et interactions professionnelles.

Composil s'assure que ses partenaires et fournisseurs adoptent des politiques et pratiques alignées sur ces standards, conformément à notre **Code de conduite fournisseurs**.

4. Engagements clés

4.1. Respect et dignité

Composil s'engage à traiter toutes les personnes avec dignité et respect, sans aucune forme de discrimination, harcèlement ou traitement dégradant.

4.2. Liberté et égalité

Nous reconnaissons et protégeons les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, la liberté de pensée et la liberté d'association, dans le respect de la loi.

4.3. Conditions de travail décentes

Composil garantit des conditions de travail sûres, équitables et conformes aux législations en vigueur, incluant la rémunération, les heures de travail et la protection sociale.

4.4. Interdiction du travail forcé et du travail des enfants

Aucune forme de travail forcé, obligatoire ou de travail des enfants n'est tolérée, ni au sein de Composil, ni chez nos partenaires commerciaux.

4.5. Santé, sécurité et bien-être

Nous veillons à offrir un environnement de travail sain et sécurisé, et à protéger le bien-être physique et psychologique de nos collaborateurs.

4.6. Non-discrimination et inclusion

Composil promeut la diversité, l'équité et l'inclusion, et s'engage à éliminer toute discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou tout autre statut protégé.

4.7. Responsabilité environnementale

Nous reconnaissons que la protection de l'environnement est indissociable des droits humains et agissons pour réduire notre empreinte écologique, préserver la biodiversité et garantir un accès durable aux ressources.

5. Mise en œuvre et gouvernance

Composil a mis en place un **système interne de vigilance et de conformité** pour garantir le respect des droits humains :

- **Évaluations internes et audits réguliers** de nos pratiques ;
- **Formation** des équipes sur les droits humains et la conduite éthique ;
- **Canaux de signalement confidentiels** permettant aux employés et partenaires de signaler toute violation réelle ou potentielle ;
- **Plans d'action correctifs** en cas d'incident identifié.

Ces mécanismes permettent une amélioration continue de nos pratiques et de notre responsabilité sociétale.

6. Dialogue et transparence

Composil privilégie le **dialogue ouvert** avec toutes les parties prenantes — collaborateurs, clients, fournisseurs, communautés locales — pour identifier, prévenir et remédier aux impacts potentiels sur les droits humains.

Nous communiquons de manière transparente sur nos engagements et nos progrès dans ce domaine.

7. Révision et suivi

Cette politique fait l'objet d'une **révision annuelle** par la direction et le comité RSE.
Toute modification majeure est communiquée à l'ensemble du personnel et publiée dans nos documents institutionnels (rapport RSE, site web, intranet).

8. Engagement de la direction

“Nous affirmons notre engagement à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes nos activités.
Cet engagement reflète la conviction profonde que la performance économique et la responsabilité sociétale sont indissociables.”

La Direction de Composil

Nom : NINVE JEAN

Fonction : CEO

Date : 4/01/2024

Signature : 